

STAGE DE DANSE & AUDITION DE PRINTEMPS

CLASSIQUE

CONTEMPORAIN

REPERTOIRE

CHOREGRAPHIE

AVEC L'EQUIPE PEDAGOGIQUE
DU



LES 23, 24 ET 25 AVRIL 2022

Renseignements : contact@vmballet.com
et sur www.vmballet.com

VMBALLET - 78, Chemin de Lanusse - 31200 TOULOUSE

CE STAGE PEUT VALOIR AUDITION



COÛT DU STAGE : 295€

Chèque à l'ordre de : VMBALLET



LIEU DU STAGE

VMBALLET

78, Chemin de Lanusse - 31200 TOULOUSE



HORAIRES

DE 9H00 À 17H00

**L'emploi du temps des cours sera envoyé
aux stagiaires avant le début du stage.**

PAUSE DEJEUNER

Prévoir le repas du midi.

INSCRIPTION

STAGE-AUDITION DE PRINTEMPS

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Remplir en lettres capitales

A

SEXE M F

NOM.....

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

NATIONALITÉ.....

ADRESSE.....

CODE POSTALVILLE.....

TÉLÉPHONE PORTABLE

ADRESSE MÊL

JE PASSE L'AUDITION PENDANT LE STAGE DE PRINTEMPS. (case à cocher)

POUR LES MINEURS, REPRÉSENTANT LÉGAL :

NOM.....PRÉNOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTALVILLE.....

TÉLÉPHONE

MÊL.....

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la direction de l'Association.

B

PATHOLOGIES CONNUES

(Allergies.....)

HOSPITALISATION

Autorisation parentale d'intervention chirurgicale :

Sous réserve d'en être préalablement informé(e)s nous, soussignés père et mère/responsable légal de l'enfant (Nom et Prénom).....

autorisons le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur notre enfant.

Fait à, le

Signatures des parents / du responsable légal

INSCRIPTION STAGE/AUDITION DE PRINTEMPS

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Remplir en lettres capitales

C

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e)autorise ma fille (mon fils) à quitter seul(e)
les locaux du VMBALLET à la fin des cours entre les cours

je refuse que mon enfant quitte seul l'établissement. Merci d'indiquer les coordonnées de la personne
habilitée à prendre l'élève en charge à la fin des cours.....

En-dehors des heures de cours, l'association n'est plus responsable de ses élèves mineurs.

Signatures des parents / du responsable légal précédées de la mention "**Lu et approuvé**".

Fait à leSignature

D

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

☆ LE DOSSIER D'INSCRIPTION DÛMENT REMPLI.

☆ L'AUTORISATION DE SORTIE POUR LES MINEURS.

☆ UN CHEQUE DE 295 EUROS A ENVOYER AU PLUS TARD LE 15 AVRIL 2022

*Chèque(s) à l'ordre de **VMBALLET***

☆ L'ATTESTATION D'ASSURANCE.

☆ LE CERTIFICAT MEDICAL JUSTIFIANT DE L'APTITUDE A SUIVRE UN ENTRAÎNEMENT
DE DANSE INTENSIF.



REGLEMENT INTERIEUR

1 - COURS DU VMBALLET

- 1.1 Les élèves s'engagent à suivre **tous les cours DU STAGE**.
- 1.2 A respecter les horaires des cours, avoir une attitude correcte vis-à-vis des professeurs et des autres danseurs. A défaut, le professeur peut demander leur exclusion.
- 1.3 En cas de situations conflictuelles répétées, un entretien aura lieu avec la Direction afin de trouver un compromis ou de prononcer l'exclusion définitive de l'élève, sans remboursement.
- 1.4 Tout mineur peut quitter seul les locaux de l'école à la fin des cours sauf demande écrite du représentant légal le jour de l'inscription. Dans ce cas, les coordonnées de la personne habilitée à prendre en charge l'élève doivent être communiquées à la Direction.

2 - ABSENCES

- 2.1 Absences ou Interruptions du stage ne seront pas remboursées.

3 - LOCAUX

- 3.1 Le VMBALLET n'est pas responsable des vols qui pourraient avoir lieu dans les locaux.
- 3.2 Il est interdit de toucher les miroirs dans les salles de danse. Il est interdit de manger dans les salles de danse et de fumer dans l'enceinte des locaux. La consommation de bonbons ou de chewing-gums est interdite durant les cours.
- 3.3 Pour toute dégradation volontaire commise aux biens immobiliers et mobiliers appartenant au VMBALLET, les frais de remise en état sont à la charge de l'élève majeur, ou du représentant légal de l'élève mineur.
- 3.4 Toute utilisation des salles et du matériel en général, en dehors de la programmation nécessite l'accord préalable de la Direction.
- 3.5 Les élèves sont tenus de laisser les vestiaires et les salles propres.
- 3.6 Une salle de détente avec un coin repas qu'il faudra laisser propre, est mise à la disposition des élèves.

4 - TENUES

Tenues de cours adaptées à la danse classique et à la danse contemporaine.

5 - ENGAGEMENTS

L'inscription au stage du VMBALLET implique l'acceptation du présent règlement intérieur et de son paiement.

6 - AUTORISATION DU DROIT À L'IMAGE

Site internet, reportages journalistiques, publicités, toute autre communication concernant les activités du VMBALLET.

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de l'image et/ou de la voix de votre enfant mineur dont l'identité est donnée en page 1 du présent dossier

d'inscription, dans le cadre des projets portés par le VMBALLET et détaillés dans ses statuts et pour les modes d'exploitation désignés ci-dessus.

Cet enregistrement de l'image/la voix du mineur que vous représentez sera réalisé sous l'autorité du VMBALLET et aura lieu dans le cadre des cours dispensés par elle, ou toute autre manifestation, publique

ou privée à laquelle elle participera avec le mineur, dans le respect de son objet social.

Le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers. Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de image et/ou de la voix du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) (prénom, nom).....
déclare être le représentant légal du mineur désigné ci-dessus.

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de son image et/ou de sa voix, dans le cadre exclusif du projet exposé.

7 - SIGNATURES

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, des modalités de règlement et je m'engage à les respecter.

Fait à :Le :

Signatures précédées de la mention manuscrite "Lu et Approuvé".

Le Danseur

Le représentant légal